



Cellule Prévention Sécurité Incendie



Notice de sécurité

Annexe 03

**Concernant les établissements recevant du public du Type
Établissements du type PS - Parcs de stationnement
couverts**

Conformément à l'article D.513-3 du
Code de l'Aménagement de la Polynésie Française

- L'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP - L'arrêté du 09 mai 2006 modifié.

01. PARC DE STATIONNEMENT :

- ◆ Nombre total de place de véhicule.(>10)
 - Voitures :
 - 2 roues :
- ◆ Capacité en surface en m² de chaque niveaux :
- ◆ Parc de stationnement largement ventilé : Oui ☐ Non ☐
- ◆ Nombre de niveaux :
- ◆ Niveau de référence :

02. ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION :

- Classement au feu :
- Éléments verticaux protégés des chocs : Oui ☐ Non ☐
- ◆ Structures
 - Degré de stabilité au feu :
- ◆ Plancher haut de séparation
 - Degré coupe-feu :

03. ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS :

- ◆ Tiers contigu ou superposé :
 - Nature des murs et planchers séparatifs :
 - Degré coupe-feu des parois séparatives :
- ◆ Nature des tiers en vis-à-vis dont la distance de séparation est :
 - PS séparé d'un bâtiment tiers par une aire libre de 4 mètres au moins :
Oui ☐ Non ☐
 - Il dispose d'un plancher bas du niveau le plus haut accessible au public situé à moins de 8 mètres du sol : Oui ☐ Non ☐

04. DÉGAGEMENT :

Sortie	Quantité	Largeur (UP)
Normales		
Accessoires		
Supplémentaires		

- Nombre d'escaliers :

Escalier emplacement			
Largeur en mètres			
En-cloisonné			
A l'air libre			

- ◆ Moyens de communication entre le parc et le bâtiment:
- ◆ Portes de communication avec l'extérieur ouvrables sans clé de l'intérieur du parc :
Oui ☐ Non ☐
- ◆ Escaliers
 - Classement au feu des matériaux :
 - Degré coupe-feu de la cage :
 - Degré coupe-feu des portes :
- ◆ distance à parcourir par les usagers pour atteindre un escalier ou une sortie en dehors des zones de stationnement :

05. LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS :

- ◆ (Établir la liste de ces locaux et préciser pour chacun d'eux les dispositions d'isolement prévues, c'est-à-dire le degré coupe-feu des parois, des plafonds, des portes et la présence de ferme-porte)

LOCAL	DEGRÉ COUPE-FEU DES PAROIS ET PLAFONDS	DEGRE COUPE-FEU ET FERME-PORTES

06. CONDUITS ET GAINES :

◆ Liste des conduits et diamètres :

◆ Conduits

- Classement au feu:

- Degré coupe-feu :

◆ Trappes

- Degré coupe-feu :

07. VENTILATION :

Naturelle ☐ Mécanique ☐

Surface ou débit horaire par véhicule :

08. ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ :

Répartition :

Flux : lumens/m²

Autonomie : heures

09. ASCENSEUR /MONTE CHARGE (ARTICLE A.514-27)

◆ Conformité aux normes NF P 82-500, 82-501 et 82-503: oui ☐ non ☐

◆ Portes palières débouchant sur les parties communes: oui ☐ non ☐

◆ Ascenseur pour handicapés: oui ☐ non ☐

◆ Désenfumage de la gaine (le cas échéant) : oui ☐ non ☐

◆ Modalité de commande du dispositif de désenfumage :

◆ En-cloisonnement commun avec un escalier (le cas échéant) : oui ☐ non ☐

◆ Modalités d'isolement des locaux de machines d'ascenseur (le cas échéant) :

09. POSTE DE SÉCURITÉ :

◆ Emplacement :

◆ Accessibilité :

◆ Parois coupe feu :

10. MOYENS DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:

◆ INTÉRIEURS

- **Extincteurs selon la base réglementaire conformes aux normes**
types /quantité/emplacement d'appareils prévus :

- **Extincteurs adaptés aux risques particuliers conformes aux normes**
types /quantité/emplacement d'appareils prévus :

- ◆ Une caisse de 100 litres de sable meuble avec seau à fond rond placée près de la rampe de circulation : Oui ☐ Non ☐

- ◆ **RIA :** **Oui** ☐ **Non** ☐

- Si oui, diamètre nominal /quantité/emplacement:

- Autres moyens de secours type/quantité/emplacement

- ◆ **Installations de sprinklage :** **Oui** ☐ **Non** ☐

- Conforme à la norme NF EN 12845 : Oui ☐ Non ☐

- ◆ **Système de sécurité incendie :** **Oui** ☐ **Non** ☐

- **Catégorie :** **A** ☐

 Système de détection incendie : Oui ☐ Non ☐

 Système de mise en sécurité : Oui ☐ Non ☐

 Équipement d'alarme Type 1 : Oui ☐ Non ☐

Dossier d'identité du SSI validé : Oui ☐ Non ☐

Dénomination de la société de coordination :

- Coordinateur :

- **Catégorie : B** ☐

Système de mise en sécurité : Oui ☐ Non ☐

Équipement d'alarme Type : 2a ☐ 2b ☐

Dossier d'identité du SSI validé : Oui ☐ Non ☐

Dénomination de la société de coordination:

- Coordinateur :

- **Catégorie : C** ☐

Dispositifs de commande avec signalisation : Oui ☐ Non ☐

- **Catégorie : D** ☐

Dispositifs de commandes manuelles regroupées : Oui ☐ Non ☐

Si oui, spécifier les emplacements:

- **Catégorie : E** ☐

Dispositifs de commandes manuelles : Oui ☐ Non ☐

Dispositifs actionnés de sécurité : Oui ☐ Non ☐

Le DAS fait parti du système de mise en sécurité incendie et regroupe les équipements suivants : (selon NF S 61-937)

- Coffret de relayage pour ventilateur de désenfumage
- Volet de transfert
- Volet pour conduit collectif
- Volet pour conduit unitaire ou collecteur
- Exutoire de désenfumage
- Exutoire pour cage d'escalier mise à l'abri des fumées par surpression mécanique
- Ouvrant télécommandé en façade

◆ Alarme

- L'alarme générale, signal sonore qui a pour but de prévenir les occupants d'avoir à évacuer les lieux, doit être donnée par établissement recevant du public et par bâtiment si l'établissement en comporte plusieurs.

le signal sonore de l'alarme générale ne doit pas permettre la confusion avec d'autres signalisations utilisées dans l'établissement. Il doit être audible de tout point du bâtiment pendant le temps nécessaire à l'évacuation

- Équipement d'alarme Type : 3 ☐

IMPORTANT : Si un SSI de catégorie A ou B, proposer à la commission de sécurité pour validation le dossier d'identité du SSI conformément à la NF S 61-931.

◆ **Consignes de sécurité** Oui ☐ Non ☐

◆ **Plan de l'établissement** Oui ☐ Non ☐

◆ **Moyens d'alerte**

-Téléphone urbain: Oui ☐ Non ☐

-Ligne directe : Oui ☐ Non ☐

-Autre moyen utilisé pour joindre les secours :

◆ **Formation du personnel**

- A l'utilisation des moyens de secours : Oui ☐ Non ☐

- A l'exploitation du système d'alarme : Oui ☐ Non ☐

- Organisme formateur

INTERVENTION CONFIEES A UN ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ:

Nom et adresse de l'organisme agréé	Types de missions confiées (L/S)	Date de la mission confiée

Le contrôle et la validation de cette notice par le bureau de contrôle sont indispensables pour garantir la conformité du projet avec les règles de sécurité applicables aux ERP

- RÉDACTEUR -

*Fait à , le

Le demandeur (ou le pétitionnaire)

Nom et signature

- ENGAGEMENT DU DEMANDEUR -

Je soussigné (e), auteur(e) de cette demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter la réglementation relative à l'accessibilité et la sécurité incendie, la solidité de la construction et la sécurité des personnes, conformément à l'article D.513-3 du chapitre 3 du livre V du code de l'aménagement de la Polynésie Françaises.

*Fait à le

Le Maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire)

Nom et signature

**Il est obligatoire d'indiquer le lieu, la date et de signer le document*